

SEANCE DU 27 JUILLET 2020 à 18H00

Etaient présents : MM. Didier ALBERT, Laurent ALBERICI, Franck BONTON, Isabelle CAYRAC, Cindy COCQUART, Christophe FABRIES, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Aline HUC, Sarah LAURENS, Véronique PALAFFRE, Jean-Paul PRADEL, Jean-Paul RAYSSAC.

Excusés : Karine BIZOUARD, Patrick CALVET, Charlotte CHOLLET-GODARD, Jean-Marc NESEN, Magali TERRAL.

*Patrick CALVET a donné procuration à Jean-Paul PRADEL,
Jean-Marc NESEN a donné procuration à Viviane GAYRAL,
Karine BIZOUARD a donné procuration à,
Magali TERRAL a donné procuration à Cindy COCQUART.*

Isabelle CAYRAC a été nommée secrétaire de séance

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SPL (POLE FUNERAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS).

La Société Publique Locale (SPL) dénommée « Pôle Funéraire de l'Albigeois » est essentiellement composée de collectivités locales et agit pour le compte des collectivités membres. Elle garantit une souplesse de gestion tout en préservant le contrôle de la collectivité.

Elle permet d'avoir un service public disposant des mêmes armes que les sociétés privées avec lesquelles elle se trouve en concurrence

La S.P.L a pour objet la gestion du service extérieur des pompes funèbres et la crémation. Son fonctionnement est assuré par un conseil d'administration composé des représentants des différents actionnaires, qui décide des tarifs des produits et services proposés aux familles, d'un président directeur général et d'un directeur général délégué.

Elle intervient dans près de 40 communes à ce jour.

Le conseil de surveillance doit se réunir début septembre, c'est pourquoi il est nécessaire de désigner rapidement un représentant de la commune de Cambon.

La commune de Cambon participe à la S.P.L depuis de nombreuses années et est représentée au conseil de surveillance.

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme Sarah Laurens comme représentante de la commune au sein de la S.P.L (Pôle funéraire public de l'albigeois).

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Nomme Mme Sarah Laurens comme représentante de la commune au sein de la S.P.L (Pôle funéraire public de l'albigeois).

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 500,81 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure en annexe

Philippe GRANIER, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

BIZOUARD Karine

BONTON Franck

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

CHOLLET-GODARD Charlotte

COCQUART Cindy

FABRIES Christophe

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

HUC Aline

LAURENS Sarah

NESEN Jean Marc

PALAFFRE Véronique

PRADEL Jean-Paul

RAYSSAC Jean-Paul

TERRAL Magali